



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par Women's Right to Education Programme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## **Déclaration**

Au cours des dix dernières années, les progrès de la technologie de l'information ont favorisé la création d'un réseau mondial de communication qui dépasse les frontières nationales et a un impact sur les politiques publiques, les attitudes et les comportements privés, notamment celui des enfants et des jeunes adultes. Bien que les femmes soient plus nombreuses à faire carrière dans les médias, rares sont celles qui occupent des postes de responsabilité ou siègent aux instances qui influencent la politique des médias. Les entreprises privées et publiques de communication, à vocation locale, nationale ou internationale trahissent des stéréotypes sexistes – preuve que les médias ne se sont toujours pas défaits de ce genre de stéréotypes.

### **Autonomisation des femmes et médias et technologies de l'information et des communications**

#### **Participation des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications**

Bien que les hommes et les femmes aient un accès égal aux technologies de l'information et des communications, cet accès n'est pas équitable. Les hommes ont plus tendance à se tourner vers ces technologies au cours de leur formation, car plus de garçons et d'hommes que de filles et de femmes achèvent leurs études en ayant les connaissances requises dans ce domaine. Le stéréotype selon lequel les filles et les femmes ne peuvent occuper ces emplois qualifiés les empêche d'étudier en vue de devenir des experts en technologies de l'information et des communications. Il convient d'encourager les filles à terminer leurs études en répondant à leurs besoins fondamentaux à l'école. Il faut également sensibiliser les parents, les tuteurs, les enseignants, les chefs religieux et traditionnels à l'élimination des stéréotypes selon lesquels les technologies de l'information et des communications sont réservées aux hommes, et encourager les filles à étudier dans ce domaine ; la politique nigériane sur les médias doit être modifiée en vue de tenir davantage compte des disparités entre les sexes.

#### **Accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications**

En milieu rural, les hommes et les garçons ont plus accès aux technologies de l'information et des communications que les femmes et les filles en raison de la culture et des restrictions ou du fondamentalisme religieux, de l'analphabétisme, de l'ignorance, de la pauvreté, du statut inférieur dans la société, ainsi que de la discrimination qu'elles subissent dans la formation et l'éducation.

Il convient d'organiser des formations et des recyclages en technologies de l'information et des communications afin de permettre aux femmes et aux filles non scolarisées d'acquérir des compétences technologiques, mais également de sensibiliser les hommes et les garçons à la question de la discrimination, tout en promulguant et appliquant les lois telles que le projet sur le genre et l'égalité des chances en vue de défendre les intérêts des femmes et des filles pour qu'elles n'abandonnent pas l'école ou l'apprentissage.

#### **Impact des médias et des technologies de l'information et des communications sur les femmes et les filles**

Les médias et les technologies de l'information et des communications ont un impact à la fois négatif et positif. Ils entraînent la dépendance des femmes aux réseaux

sociaux, ce qui les conduit à négliger leurs obligations envers leur famille, leur foyer et leur travail ; ils entraînent également la stigmatisation par la projection d'une image négative de la femme, véhiculée par les médias par voie électronique, par écrit ou de manière audiovisuelle qui influe sur leur estime de soi ; la cyberintimidation (par exemple, celle des femmes politiques) mine la confiance et renforce la peur ; la publicité et les messages publicitaires offrent souvent en spectacle des femmes essentiellement consommatrices, les jeunes filles et les femmes de tous âges étant la cible de messages publicitaires contestables dans lesquels elles sont souvent présentées comme des objets sexuels. Cependant, ils ont surtout servi à surmonter les contraintes de l'isolement et lutter contre la violence sexiste. Ils ont permis l'apprentissage, la recherche et un meilleur accès à l'éducation et au partage de l'information ; ils favorisent les possibilités locales de création de revenus, font la promotion des meilleures pratiques et créent les conditions de liens ou de mise en réseau avec des femmes d'affaires d'autres régions.

### **Utilisation des technologies de l'information et des communications en tant qu'instruments de promotion et d'autonomisation des femmes**

Les technologies de l'information et des communications servent à mobiliser les femmes et les jeunes dans les groupes de base ; elles sont utilisées pour exiger justice et équité, par exemple lors de la mobilisation internationale pour la libération des écolières enlevées par le groupe Boko Haram. Elles ont également servi à apprendre aux femmes à avoir accès à l'arène politique.

### **Questions concernant l'impact des technologies de l'information et des communications sur les droits des femmes**

#### **Accès aux infrastructures**

La concentration des infrastructures en milieu urbain augmente indéniablement l'écart entre les sexes en matière d'accès à la communication et conduit à des préjugés urbains. Cette situation montre qu'il est urgent de développer les zones rurales autant que les zones urbaines afin de permettre aux femmes rurales d'avoir accès aux infrastructures urbaines et réduire la pression sur ces infrastructures, pression qui entraîne leur usure ; les organisations de la société civile doivent jouer un rôle actif dans l'amélioration du bien-être des femmes et de la société dans son ensemble.

#### **Liberté d'expression**

L'article 39 de la Constitution du Nigeria prévoit la liberté d'expression pour chaque citoyen nigérian. Malheureusement, en raison de certains soulèvements dans le monde et dans le pays, des restrictions ont été imposées à la libre circulation de l'information. Il faudrait modifier les lois existantes afin de protéger le droit des femmes à ne pas faire l'objet de violence sans enfreindre la liberté d'expression ni le droit à l'information ; des politiques contre la censure et le filtrage du contenu des discours sexuels et de la santé sexuelle doivent être élaborées.

#### **Économie et développement durable**

Internet est un espace essentiel pour l'activisme en faveur des droits des femmes, un espace où les questions qui touchent au bien-être économique et au bien-être général des femmes sont débattues. Malheureusement, des restrictions y ont été imposées par le gouvernement en raison d'abus et d'opinions contraires à celles du gouvernement. L'égalité des femmes et des hommes et l'autonomisation des femmes

peuvent être réalisées au moyen d'interventions stratégiques à tous les niveaux de l'élaboration des programmes de masse, telles que la formation et le recyclage des militantes des droits des femmes en maintenant leurs plates-formes afin de contrôler le contenu qu'elles produisent ; la création de centres de services Internet communautaires, où les élèves peuvent organiser des excursions pour apprendre l'informatique ; tous les petits exploitants agricoles, hommes et femmes, doivent être répertoriés afin que tous les bénéficiaires d'engrais puissent être contactés directement pour arrêter de les exploiter à l'excès.

### **Protection de la vie privée et autonomie**

La protection de la vie privée est depuis longtemps une question fondamentale des droits des femmes dans la plupart des cultures au Nigeria ; les femmes sont considérées comme un bien, tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, ce qui a conduit à des lois, des politiques et à des valeurs sociales qui contrôlent leurs comportements et limitent leurs perspectives, et qui s'accompagnent de violence en tant que moyen d'application. Il est nécessaire d'adopter des politiques plus strictes de protection de la vie privée pour les plateformes et les espaces de travail en ligne, ainsi qu'un paramétrage par défaut favorable au respect de la vie privée dès la conception des applications. Il convient également d'organiser une formation à la sécurité numérique à l'attention des femmes défenseurs des droits fondamentaux et des organisations de femmes, une sensibilisation des chefs religieux et traditionnels pour éduquer et sensibiliser les futurs couples à adopter une philosophie de confiance l'un envers l'autre pour mettre en place des foyers heureux et une société en bonne santé.

### **Science, technologie, ingénierie et mathématiques**

La marginalisation des femmes et des filles dans le domaine de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques n'est pas nouvelle ; entre autres raisons, on constate leur exclusion de l'école et la croyance selon laquelle ces domaines sont réservés aux hommes, ce qui fait que les femmes sont confrontées à des environnements de travail hostiles dans ces domaines. En raison de l'écart entre les sexes dans le domaine de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, les femmes sont sous-représentées dans la gouvernance et le développement du monde numérique.

Les politiques de soutien destinées aux employés et tenant compte des questions d'égalité des femmes et des hommes doivent être mises en place conjointement à des politiques qui permettent d'améliorer l'accès des filles à un enseignement de qualité et aux technologies de l'information et des communications, dans la mesure où la plupart des situations de violence auxquelles les femmes font face en ligne pourraient être empêchées ou réglées rapidement si les femmes étaient plus impliquées dans le développement d'outils, la création d'espaces et la prise de décisions.

### **Violence à l'égard des femmes**

Les technologies de l'information et des communications servent à inciter à la violence dans diverses parties du pays, entraînant la mort d'un nombre incalculable de femmes et d'enfants, dont certains n'ont même pas été comptabilisés ni communiqués. Parmi ces actes de violence provoqués par l'utilisation de ces technologies, on note la crise religieuse de Jos, la crise postélectorale de 2011, la crise religieuse dans l'État de Kano, ainsi que les attaques perpétrées par Boko Haram dans le Nord-Est. Les règlements et les lois sur la protection de la vie privée doivent être

appliqués à l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour contrôler les discours de haine et la violence à l'égard des femmes par l'utilisation de renseignements obtenus de leur part à leur insu. Des groupes de surveillance des médias peuvent être formés pour contrôler les médias et les consulter afin de veiller à ce que les besoins et les préoccupations des femmes soient convenablement pris en compte.

### **Participation et représentation des femmes dans les médias**

Les femmes sont souvent sous-représentées dans la presse écrite, la radio et la télévision, en particulier dans les domaines de l'édition ou de la production de programmes ; ces mêmes problèmes se retrouvent dans les structures dirigeantes des médias en ligne. Le plus souvent, elles sont aussi décrites comme des victimes plutôt que comme les principaux sujets d'actualité. Les femmes ont moins de chances de faire des reportages sur les problèmes liés à la politique, au gouvernement et à l'économie en raison de préjugés culturels, de la domination masculine, du manque d'éducation en matière de technologies de l'information et des communications et d'un accès limité à celles-ci. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être intimidées et menacées dans ce domaine d'activité.

Le gouvernement et les organisations internationales doivent promouvoir la recherche et la mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication visant à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des filles et de leurs rôles multiples. Les politiques des médias doivent promouvoir l'égalité des femmes et des hommes. Il est nécessaire de renforcer l'engagement en faveur des droits fondamentaux des femmes, en particulier la liberté d'expression et la protection contre la violence.

---